

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

**États financiers vérifiés
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020**

États financiers

Responsabilités en matière d'information financière

Les états financiers de l'OOF ci-joints ont été établis conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme selon un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 19 juin 2020.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer, dans une mesure raisonnable, la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de vérification et de gestion des risques, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de vérification et de gestion des risques tient des réunions trimestrielles avec la direction et les vérificateurs internes et au moins deux fois par an avec le vérificateur externe pour discuter des questions soulevées et revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de la vérificatrice générale consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Le rapport de la vérificatrice, présenté aux pages suivantes, indique la portée de l'examen de la vérificatrice et son opinion.

Au nom de la direction



Gadi Mayman
Directeur général



Ken Kandeepan
Directeur général des finances et
de la gestion des risques

Rapport de l'auditeur indépendant



Office of the Auditor General of Ontario Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Office ontarien de financement

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Office ontarien de financement (« OOF »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'OOF au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif financier net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'OOF conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'OOF à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'OOF a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'OOF.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'OOF;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'OOF à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'OOF à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale,



Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 19 juin 2020

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT**État de la situation financière****Au 31 mars 2020***(en milliers de dollars)*

	2020	2019
ACTIF FINANCIER		
Espèces	35 528 \$	31 062 \$
Montant dû par les organismes et les apparentés (note 6) c)	2 544	2 741
Montant dû par la province de l'Ontario	2 698	2 816
	<hr/>	<hr/>
	40 770	36 619
PASSIF		
Comptes créditeurs et frais à payer	2 698	2 816
Somme payable à la province de l'Ontario	1 525	1 435
Produit comptabilisé d'avance (note 3)	1 419	1 282
	<hr/>	<hr/>
	5 642	5 533
Actif financier net	35 128	31 086
ACTIF NON FINANCIER		
Immobilisations corporelles (note 2)	884	868
Charges payées d'avance	535	414
	<hr/>	<hr/>
	1 419	1 282
Excédent accumulé	36 547 \$	32 368 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :

Greg Orenszak
PrésidentGadi Mayman
Directeur général

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT**État des résultats****Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020***(en milliers de dollars)*

	2020	2020	2019
	Budget	Chiffres réels	Chiffres réels
RECETTES			
Recouvrement des coûts auprès de la province de l'Ontario (note 4)	22 114 \$	20 260 \$	20 583 \$
Recouvrement des coûts auprès des organismes et des apparentés (note 6) c)	5 097	5 257	5 292
Amortissement des apports de capital reportés (note 3)	652	611	698
Produit d'intérêts (note 5)	3 960	4 179	5 382
	31 823	30 307	31 955
CHARGES			
Traitements, salaires et avantages sociaux	23 319	22 233	22 520
Frais administratifs et généraux	3 892	3 284	3 355
Amortissement des immobilisations corporelles (note 3)	652	611	698
	27 863	26 128	26 573
Excédent annuel	3 960	4 179	5 382
Excédent accumulé au début de l'exercice	32 368	32 368	26 986
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	36 328 \$	36 547 \$	32 368 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT
État de l'évolution de l'actif financier net
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

<i>(en milliers de dollars)</i>	2020 Budget	2020 Chiffres réels	2019 Chiffres réels
Excédent annuel	3 960 \$	4 179 \$	5 382 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 3)	(795)	(627)	(326)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 3)	652	611	698
Charges payées d'avance	—	(121)	(33)
Fluctuation de l'actif financier net	3 817	4 042	5 721
Actif financier net au début de l'exercice	31 086	31 086	25 365
Actif net à la fin de l'exercice	34 903 \$	35 128 \$	31 086 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT
État des flux de trésorerie
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

	2020	2019
Opérations d'exploitation		
Excédent annuel	4 179 \$	5 382 \$
Moins : Articles sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations corporelles	611	698
Augmentation des charges payées d'avance	(121)	(33)
Augmentation/(diminution) du produit comptabilisé d'avance	137	(339)
Changements en fonds de roulement non monétaires :		
(Diminution)/augmentation du montant dû par les organismes et les apparentés	197	(771)
Diminution/(augmentation) du montant dû par la province	118	(640)
(Diminution)/augmentation des comptes créditeurs	(118)	640
(Diminution)/augmentation de la somme due à la province au titre du recouvrement des coûts	90	(2 202)
Encaisse générée par les opérations d'exploitation	5 093	2 735
Opérations sur capitaux propres		
Encaisse utilisée pour acquérir des immobilisations corporelles	(627)	(326)
Encaisse appliquée aux opérations sur capitaux propres	(627)	(326)
Changement net en liquidités	4 466	2 409
Encaisse au début de l'exercice	31 062	28 653
Encaisse à la fin de l'exercice	35 528 \$	31 062 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

CONTEXTE

L'Office ontarien de financement (OOF) est une société de la Couronne créée le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). En vertu de la Loi, l'OOF a pour mandat de réaliser les activités suivantes :

- exécuter des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario (la province);
- gérer la dette de la province;
- offrir des services financiers centralisés à la province, y compris les services bancaires et la gestion de la trésorerie;
- prodiguer des conseils aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics en ce qui concerne les politiques et projets financiers;
- aider les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et investir des fonds;
- prêter de l'argent à certains organismes publics à la demande de la province;
- investir au nom de certains organismes publics;
- en collaboration avec Ontario Power Generation Inc. (OPG), gérer les investissements du Used Fuel Segregated Fund (fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé) d'OPG et du Decommissioning Segregated Fund (fonds réservé pour le déclassement);
- assumer les activités quotidiennes de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) et offrir tout un éventail de services financiers à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario).

En outre, l'OOF a pour responsabilité de :

- fournir tout autre service financier considéré utile à la province ou tout organisme public;
- assumer toute autre responsabilité à la demande du lieutenant-gouverneur en conseil.

Le protocole d'entente signé entre l'OOF et le ministre des Finances est une entente administrative qui sert d'outil de gouvernance important pour l'OOF dans la réalisation de son mandat et de ses objectifs.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu, comme le prévoit l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Méthode de comptabilité : Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public provincial établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

b) Immobilisations corporelles : Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée utile estimative des immobilisations, avec une réserve d'une demi-année appliquée à l'année d'acquisition et à l'année de disposition. Durée de vie utile estimative des immobilisations :

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Conditions de location

Les fonds reçus de la province pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont enregistrés comme des produits comptabilisés d'avance et amortis jusqu'au recouvrement des coûts selon la même méthode que les immobilisations corporelles.

c) Incertitude relative à la mesure : la préparation d'états financiers selon les normes comptables pour le secteur public canadien exige que la direction fasse des estimations et des suppositions qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif rapportés à la date de clôture des états financiers et les montants de produits et charges rapportés pour l'exercice. Les éléments comportant une part importante d'estimation sont : la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les ajustements et l'obligation au titre des prestations définies. Ces estimations sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation et sont mises à jour chaque année en fonction des nouveaux renseignements. Il existe dans les présents états financiers une part d'incertitude quant à la mesure. Il peut exister une divergence entre ces estimations et les résultats réels.

d) Comptes créditeurs et frais à payer : les comptes créditeurs concernent les transactions commerciales courantes avec des fournisseurs tiers et sont assujettis aux conditions générales applicables aux transactions commerciales standard. Les frais à payer concernent les ajustements relatifs aux salaires et avantages.

e) Produits et charges : l'OOF est financé à même le Trésor, dans le cadre du Programme du Trésor. L'OOF est aussi habilité à facturer des frais, assujettis au contrôle des autorités législatives et réglementaires; il obtient auprès des organismes publics des revenus autres que le financement du Trésor. L'OOF conserve les produits générés par le différentiel de taux d'intérêt sur les prêts qu'il consent aux organismes publics.

f) Instruments financiers : les actifs financiers et le passif de l'OOF sont comptabilisés de la façon suivante :

- L'encaisse est soumise à un risque négligeable de changement de valeur; la valeur comptable correspond donc approximativement à la juste valeur.
- Les comptes débiteurs, le montant dû par les organismes et les apparentés, le montant dû par la province de l'Ontario, les comptes créditeurs, la Somme payable à la province de l'Ontario et le Produit comptabilisé d'avance sont comptabilisés au coût.

L'OOF n'utilise pas des instruments financiers dérivés pour son propre compte.

g) Opérations entre apparentés : les opérations entre apparentés sont mesurées par la valeur d'échange, c'est-à-dire la valeur que représentent les ententes entre les parties.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Exercice clos le 31 mars 2020

	Matériel informatique	Améliorations locatives	Meubles et matériel	Total
<i>(en milliers de dollars)</i>				
Coût				
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2019	13 974 \$	1 905 \$	1 213 \$	17 092 \$
Acquisitions	627	—	—	627
Cessions	—	—	—	—
Solde de clôture au 31 mars 2020	14 601	1 905	1 213	17 719
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2019	13 240	1 857	1 127	16 224
Amortissement	567	15	29	611
Cessions	—	—	—	—
Solde de clôture au 31 mars 2020	13 807	1 872	1 156	16 835
Valeur comptable nette au 31 mars 2020	794 \$	33 \$	57 \$	884 \$

Exercice clos le 31 mars 2019

	Matériel informatique	Améliorations locatives	Meubles et matériel	Total
<i>(en milliers de dollars)</i>				
Coût				
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2018	14 196 \$	1 893 \$	1 210 \$	17 299 \$
Acquisitions	311	12	3	326
Cessions	(533)	–	–	(533)
Solde de clôture au 31 mars 2019	13 974	1 905	1 213	17 092
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2018	13 118	1 844	1 097	16 059
Amortissement	655	13	30	698
Cessions	(533)	–	–	(533)
Solde de clôture au 31 mars 2019	13 240	1 857	1 127	16 224
Valeur comptable nette au 31 mars 2019	734 \$	48 \$	86 \$	868 \$

3. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE

Le produit comptabilisé d'avance représente la partie non amortie du coût recouvré auprès de la province au chapitre de l'acquisition d'immobilisations corporelles ainsi que les charges payées d'avance qui doivent être affectées à la période pendant laquelle les ressources ont été consommées.

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2020

	Immobilisations Actifs	Charges Dépenses	Total
Solde au début de l'exercice	868 \$	414 \$	1 282 \$
Acquisitions	627	690	1 317
Amortissement	(611)	–	(611)
Charges de l'exercice en cours	–	(569)	(569)
Solde à la fin de l'exercice	884 \$	535 \$	1 419 \$

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2019

	Immobilisations Actifs	Charges Dépenses	Total
Solde au début de l'exercice	1 240 \$	381 \$	1 621 \$
Acquisitions	326	491	817
Amortissement	(698)	–	(698)
Charges de l'exercice en cours	–	(458)	(458)
Solde à la fin de l'exercice	868 \$	414 \$	1 282 \$

L'amortissement de 611 000 \$ (698 000 \$ en 2019) représente la compensation des contributions reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. La charge de 569 000 \$ (458 000 \$ en 2019) représente la partie des charges payées d'avance affectée aux charges de l'exercice en cours.

4. GESTION DE LA DETTE ET DES PLACEMENTS AU NOM DE LA PROVINCE

L'OOF gère des dettes pour le compte de la province à la hauteur de 378,8 milliards de dollars au 31 mars 2020 (résultat réel de 2019 : 368,6 milliards de dollars), conformément à la projection provisoire publiée dans la *Mise à jour économique et financière de mars 2020*. L'OOF gère également des placements à la hauteur de 68,1 milliards de dollars (64,9 milliards de dollars en 2019), dont 21,8 milliards de dollars (22,3 milliards de dollars en 2019) en gestion conjointe des fonds détenus par Ontario Power Generation (OPG) en vertu de l'*Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA)*. La province, OPG et certaines filiales d'OPG ont conclu, en mars 2002, une entente visant à mettre de côté les fonds nécessaires pour éliminer les déchets radioactifs et le combustible épuisé et pour déclasser les centrales nucléaires. L'entente est entrée en vigueur le 24 juillet 2003.

Le recouvrement des coûts auprès de la province pour toutes les activités de gestion de la dette et de placement pour la période terminée le 31 mars 2020 se chiffrait à 20,3 millions de dollars (20,6 millions de dollars en 2019).

5. TRANSACTIONS AVEC DES ORGANISMES PUBLICS

À la demande de la province, l'OOF assure le financement de divers organismes publics. Étant donné que l'OOF reçoit l'ordre de la province d'accorder ces prêts afin de faire avancer les initiatives provinciales officielles et que ces prêts sont constatés dans les états financiers consolidés de la province, ces transactions ne sont pas prises en compte dans les présents états financiers.

Les fonds servant à effectuer ces prêts sont accordés à l'OOF par le gouvernement provincial grâce à des facilités de crédit de 21,9 milliards de dollars échéant entre 2036 et 2055. L'OOF remet à la province les remboursements du principal qu'il reçoit des organismes publics. Les taux d'intérêt demandés aux organismes publics seront en général légèrement plus élevés que le taux applicable aux avances de la province servant à financer les prêts (l'écart).

L'OOF conservera généralement une partie de l'écart afin de recouvrer les coûts administratifs relatifs à la gestion de ces prêts. L'écart conservé par l'OOF comprend une composante de recouvrement des coûts et, le cas échéant, un écart de taux d'intérêt commercial de référence. L'inclusion de l'écart commercial de référence donne un taux d'intérêt équivalent à celui que demanderait un prêteur commercial et tient compte du risque relatif associé au prêt. Pendant l'exercice clos le 31 mars 2020, des produits au titre de l'écart de taux d'intérêt de 3,5 millions de dollars ont été comptabilisés (4,8 millions de dollars en 2019), dont 1,0 million de dollars en débiteurs à la fin de l'exercice (contre 1,3 million de dollars en 2019). Les revenus d'intérêt de l'OOF totalisent 4,2 millions de dollars pour l'exercice, ce qui comprend 0,7 million de dollars d'intérêts associés au compte bancaire, contre 0,6 million de dollars en 2019.

Prêts accordés à des organismes publics par la province :

Au 31 mars 2020, les sommes à recevoir en principal par l'OOF au nom de la province représentent des prêts à long et à court terme. Durant l'exercice, les intérêts associés à ces prêts ont totalisé 235,0 millions de dollars (252,6 millions de dollars en 2019), et de ce montant, 231,5 millions de dollars (247,8 millions de dollars en 2019) ont été transférés à la province après que l'OOF ait conservé 3,5 millions de dollars correspondant à son écart de taux d'intérêt (4,8 millions de dollars en 2019).

Il s'agit là d'opérations entre apparentés, à l'exception de la Corporation de la Ville de Windsor.

(en milliers de dollars)

	Le 31 mars 2020	Le 31 mars 2019
i) Collèges d'arts appliqués et de technologie	331 396 \$	350 410 \$
ii) Corporation de la Ville de Windsor	2 237	6 315
iii) Hôpitaux	101 732	–
iv) Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	2 754	16 595
v) Commission des parcs du Niagara	3 484	3 858
vi) Société ontarienne de vente du cannabis	81 405	64 923
vii) Société des loteries et des jeux de l'Ontario	32 325	31 628
viii) Commission de transport Ontario Northland	1 341	6 730
ix) Musée royal de l'Ontario	23 534	23 634
x) Conseils scolaires	4 786 301	5 025 439
Total	5 366 509 \$	5 529 532 \$

i) Les collèges d'arts appliqués et de technologie ont emprunté 331,4 millions de dollars (350,4 millions de dollars en 2019) pour financer différents projets de campus, notamment la construction et l'agrandissement de résidences pour étudiants, l'achat de matériel informatique, l'aménagement de parcs de stationnement et la réalisation d'un projet d'immobilisations écoénergétiques. Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 1,32 et 5,75 pour cent, arrivent à échéance entre 2019 et 2049.

ii) La Corporation de la ville de Windsor est une municipalité au sens de la *Loi de 2001 sur les municipalités*. Le financement est accordé aux fins de l'acquisition, de la conception et de la construction du palais de justice de Windsor, qui abrite la cour provinciale divisionnaire et le quartier général de la police municipale. Il s'agit d'un prêt de 20 ans portant intérêt au taux de 6,41 pour cent et arrivant à échéance en mars 2021. Le solde s'élève à 2,2 millions de dollars (6,3 millions de dollars en 2019).

iii) Hôpitaux

Unity Health Toronto (créée en 2017 par la fusion de Providence Healthcare, du Centre de soins de santé St-Joseph et de l'Hôpital St. Michael) est une organisation caritative constituée en personne morale en vertu de la *Loi sur les personnes morales* (Ontario) à laquelle on a accordé un prêt de 99,0 millions de dollars (rien de comparable en 2019) à des fins de financement à long terme d'une portion de l'écart entre la valeur actuarielle de l'actif de l'ancien régime de retraite à employeur unique de l'Hôpital St. Michael (le RREUHSM) et la valeur actuarielle nécessaire pour fusionner le RREUSHM et le Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP). Unity Health Toronto a utilisé les fonds pour rembourser l'écart au HOOPP. Ce prêt, qui porte intérêt au taux de 2,99 pour cent, arrive à échéance en 2049.

Arnprior Regional Health (ARH) s'est vu octroyer une facilité de prêt de 25,8 millions de dollars aux fins du financement d'un projet de réaménagement en centre de soins de longue durée. Au 31 mars 2020, ARH avait retiré 2,8 millions de dollars de cette facilité (rien en 2019) à un taux d'intérêt de 1,81 pour cent.

iv) La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), société dont l'existence se poursuit en vertu de la partie II de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, s'est vu offrir une facilité de crédit de 475 millions de dollars en vertu d'une convention de facilité de crédit renouvelable modifiée conclue le 6 novembre 2017 dont l'objectif principal est le financement du compte de variation de la grille tarifaire réglementée avant qu'une modification ne soit apportée. Le 20 décembre 2019, la convention a été modifiée de nouveau afin de faire passer le montant maximal de la facilité de crédit de 475 millions de dollars à 1100 millions de dollars. Cette facilité de crédit a été prolongée jusqu'au 30 juin 2023. Au 31 mars 2020, la SIERE avait emprunté 2,8 millions de dollars (16,6 millions de dollars en 2019) aux fins du Programme de protection des tarifs dans les régions rurales ou éloignées (PPTRE) à un taux d'intérêt de 1,55 pour cent.

L'OOF et la SIERE avaient conclu une convention distincte le 6 novembre 2017. Cette facilité de crédit était censée échoir le 30 septembre 2022. Compte tenu des décisions politiques du gouvernement en matière de financement des tarifs d'électricité, cette facilité de crédit n'était plus nécessaire en vertu de la nouvelle convention conclue par l'OOF et la SIERE le 20 décembre 2019 et elle a donc été résiliée à cette date.

v) La Commission des parcs du Niagara, un organisme provincial de la Couronne régi par la *Loi sur les parcs du Niagara*, a emprunté 3,5 millions de dollars (3,9 millions de dollars en 2019) pour financer les coûts d'immobilisations supplémentaires engagés pour le réaménagement de la phase I de la Table Rock House dans le parc de la Reine Victoria à Niagara Falls. Le prêt, qui porte intérêt au taux de 5,07 pour cent, arrive à échéance en avril 2027.

vi) La Société ontarienne de vente du cannabis (SOVC), un organisme provincial de la Couronne régi par la *Loi de 2017 sur la société ontarienne de vente du cannabis*, a obtenu une facilité de prêt de 150 millions de dollars pour financer ses coûts de démarrage et d'exploitation. Au 31 mars 2020, la SOVC avait retiré 81,4 millions (64,9 millions de dollars en 2019) de dollars de cette facilité, à un taux d'intérêt variant entre 2,28 et 2,79 pour cent.

vii) La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG), un organisme provincial de la Couronne établi aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, a obtenu des prêts totalisant 32,3 millions de dollars (31,6 millions de dollars en 2019) pour financer plusieurs projets. Ces prêts portent intérêt à des taux entre 1,23 et 3,03 pour cent et arrivent à échéance entre juillet 2020 et septembre 2022.

viii) La Commission de transport Ontario Northland (CTON) est un organisme provincial de la Couronne exploité aux termes de la *Loi sur la Commission de transport Ontario Northland*. L'emprunt total de 1,3 million de dollars (6,7 millions de dollars en 2019) de la CTON arrive à échéance entre avril 2020 et janvier 2031 et porte intérêt à un taux de 4,90 pour cent. La CTON s'est également vu octroyer une facilité de crédit renouvelable d'une valeur maximale de 5 millions de dollars qui arrivera à échéance le 30 octobre 2020. Au 31 mars 2020, la CTON n'avait pas retiré de fonds de cette facilité (5,0 millions de dollars en 2019).

ix) Le Musée royal de l'Ontario (ROM), un organisme provincial de la Couronne dont l'existence se poursuit aux termes de la *Loi sur le Musée royal de l'Ontario*, a emprunté 23,5 millions de dollars (23,6 millions de dollars en 2019) à un taux variable qui se chiffre actuellement à 2,2 pour cent. Tous les prêts en cours devraient être remboursés d'ici mars 2027.

x) Des prêts sont accordés aux conseils scolaires dans le cadre de différents programmes depuis 2006. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2020, les conseils scolaires ont fait des paiements semestriels en principal et intérêts, réduisant l'encours total à 4 786,3 millions de dollars (5 025,4 millions de dollars en 2019). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 2,43 et 5,38 pour cent, arrivent à échéance entre 2020 et 2042. Depuis le 1^{er} avril 2017, ce nouveau modèle de financement du ministère de l'Éducation a intégralement éliminé le besoin que l'OOF octroie des prêts. Les conseils scolaires vont toutefois continuer à verser des paiements de principal et d'intérêts jusqu'à ce que tous les prêts en cours aient été remboursés.

6. GESTION DE LA DETTE ET DES PLACEMENTS AU NOM DES ORGANISMES APPARENTÉS

- a. L'OOF offre des services de gestion de la dette aux organismes apparentés ci-après. Les droits visent à recouvrer les coûts de l'OOF et sont calculés en fonction de la valeur marchande ou de la valeur nominale de l'actif géré, sur une échelle pouvant atteindre 0,20 pour cent.

Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants
Société ontarienne de financement de la croissance	Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier
	Fondation Trillium de l'Ontario

Les investissements gérés au nom de ces entités s'élevaient à 2,1 milliards de dollars au 31 mars 2020 (2,0 milliards de dollars en 2019).

- b. L'OOF offre des services de gestion de la dette aux organismes apparentés ci-après selon le principe du recouvrement des coûts.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

L'OOF offre des services et des conseils financiers à la SFIEO selon le principe du recouvrement des coûts et gère le portefeuille de sa dette qui s'élève à environ 17,9 milliards de dollars (18,8 milliards de dollars en 2019).

Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario)

L'OOF offre des services d'emprunt, ainsi que d'autres services et conseils financiers, à Infrastructure Ontario selon le principe du recouvrement des coûts et gère sa dette qui s'établissait à environ 6,5 milliards de dollars au 31 mars 2020 (6,3 milliards de dollars en mars 2019), y compris les prêts consentis par la province, un organisme provincial et des tiers.

Metrolinx

L'OOF offre des services à Metrolinx en ce qui a trait à son programme de couverture de carburant selon le principe du recouvrement des coûts.

Wataynikaneyap Power LP (Watay)

L'OOF fournit des services d'agent administratif pour le prêt accordé par le ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines (MEDNM) à Wataynikaneyap Power LP (Watay) moyennant des frais d'administration de 10 points de base qui s'ajoutent au taux d'intérêt de chacun des prêts. L'ensemble des frais est versé à l'OOF par Watay lors d'un paiement d'intérêt prévu au MEDNM.

- c. Le total des coûts recouverts et de l'encours des organismes apparentés, au 31 mars 2020, est indiqué ci-après :

(en milliers de dollars)

	Le 31 mars 2020	Le 31 mars 2019
Coûts recouverts :		
SFIEO	3 972 \$	4 076 \$
Infrastructure Ontario	695	704
Metrolinx	22	26
Wataynikaneyap Power LP	27	—
Gestion des placements	541	486
Total	5 257 \$	5 292 \$
Encours :		
SFIEO	1 130 \$	1 104 \$
Infrastructure Ontario	176	173
Autre	88	89
Gestion des placements	146	125
Écart de taux d'intérêt (note 5)	1 004	1 250
Total	2 544 \$	2 741 \$

7. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Les principaux risques auxquels les instruments financiers de l'OOF sont exposés sont le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque lié au marché. Ces risques sont limités aux instruments financiers apparaissant à l'état de la situation financière et ne s'étendent pas au financement fourni à diverses entités publiques, déclarés à la note 5 aux états financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie d'un instrument financier omette de remplir une obligation ou un engagement auquel elle est tenue. Le risque est minimal, car tous les comptes débiteurs sont associés à la province et à des apparentés, comme Infrastructure Ontario ou la SFIEO.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que l'OOF ne soit pas en mesure de respecter ses obligations en matière de trésorerie à mesure qu'elles viennent à échéance. L'exposition de l'OOF au risque d'illiquidité est minime, puisque la totalité des charges de fonctionnement et d'immobilisations représente des coûts récupérés principalement auprès de la province de l'Ontario.

Risque lié au marché

Le risque lié au marché découle de la possibilité que la fluctuation des prix sur les marchés ait une incidence sur la valeur des instruments financiers de l'OOF. L'OOF n'est pas exposé au risque lié au marché.

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

a) Prestations de retraite

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés à temps plein par des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), un régime interentreprises à prestations déterminées créé par le gouvernement provincial de l'Ontario. Le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (MSGSC) est responsable du financement de la cotisation patronale à la caisse de retraite et, par conséquent, l'OOF n'assume aucune responsabilité supplémentaire au chapitre de ces coûts futurs. Par ailleurs, le coût des avantages complémentaires de retraite autres que les prestations de retraite est pris en charge par le MSGSC et n'est pas déclaré dans les présents états financiers.

b) Obligation au titre des prestations définies des employés

L'indemnité de départ à la retraite octroyée en vertu de la législation aux employés membres de l'Association des employés et employées gestionnaires, administratifs et professionnels de la couronne de l'Ontario (AEEGAPCO), aux employés exemptés, aux gestionnaires exemptés et autres cadres prenant leur retraite après le 1^{er} janvier 2016, sera basée sur le salaire en vigueur au 31 décembre 2015. L'indemnité de départ à la retraite octroyée en vertu de la législation aux employés membres du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) et aux employés exemptés prenant leur retraite après le 1^{er} janvier 2016 sera calculée en fonction du salaire en vigueur au 31 décembre 2016.

Pour ce qui est de tous les autres employés assujettis aux conditions établies en vertu des conventions collectives, ayant au moins cinq ans d'ancienneté, l'OOF verse une indemnité de cessation d'emploi équivalente à une semaine de salaire par année d'ancienneté, jusqu'à concurrence de la moitié du salaire annuel de l'employé.

Au 31 mars 2020, le coût de ces indemnités de départ, octroyées en vertu de la législation aux employés membres de l'AEEGAPCO et du SEFPO, aux employés exemptés, aux gestionnaires exemptés et aux cadres, s'élevait à 3 486 000 \$ au 31 mars 2020 (3 554 000 \$ en 2019). De plus, la valeur des droits à congé payé inutilisés de l'ensemble des employés s'élevait à 1 178 000 dollars au 31 mars 2020 (975 000 \$ en 2019).

Le MSGSC a la responsabilité d'assurer le financement continu des indemnités de départ à la retraite octroyées en vertu de la législation, ainsi que celui des droits à congé payé inutilisés. Par conséquent, aucune dépense ou responsabilité additionnelle n'est rapportée dans les présents états financiers. L'obligation au titre des prestations définies des employés est comptabilisée au coût en fonction des versements effectués aux employés jusqu'au 31 mars 2020. Une estimation à la juste valeur fondée sur des hypothèses actuarielles à propos du moment auquel ces prestations seront effectivement

versées n'a pas été produite, puisqu'on ne s'attend pas à ce qu'il existe une différence significative par rapport au montant comptabilisé. En décembre 2018, la province a élargi et prolongé un programme de départs volontaires avant terme qui offrait une indemnité de départ à la retraite accrue aux employés admissibles. Les coûts additionnels associés aux indemnités de départ, ainsi que les droits aux congés annuels et les autres avantages du programme ont été comptabilisés en 2018-2019, et de ce montant, il restait 493 383 dollars à rembourser au 31 mars 2020.

9. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Engagements relatifs à la location :

L'OOF loue ses installations en vertu d'un contrat de location-exploitation a été prolongé jusqu'au 30 juin 2022, et les paiements minimaux à effectuer en vertu du contrat sont les suivants :

(en milliers de dollars)

	Le 31 mars 2020
2021	1 029
2022	1 029
2023	257
Total	2 315 \$

L'OOF s'est engagé à verser la part qui lui incombe des taxes foncières et des frais d'exploitation des locaux pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, qui s'élève à 1 104 395 \$ (1 178 155 \$ en 2019).

Facilités de crédit engagées :

À la demande de la province, l'OOF s'est engagé à financer un certain nombre d'organismes publics auxquels il n'a pas encore avancé de fonds. Les détails sont les suivants :

L'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) a été créée pour remplacer la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) et la Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD). Le 8 juin, l'ARSF a assumé les responsabilités réglementaires de la CSFO et de la SOAD et la facilité de crédit renouvelable de 400 millions de dollars accordée par l'OOF pour lui permettre de faire face à des difficultés systématiques au sein du réseau des caisses populaires ou aux manquements de grandes institutions qui nécessitent des ressources supérieures à celles du Fonds de réserve d'assurance-dépôts dont l'ARSF est maintenant responsable. Au 31 mars 2020, l'ARSF n'avait retiré aucuns fonds de cette facilité de crédit (rien en 2019). Le capital et les intérêts doivent être remboursés d'ici le 31 décembre 2029, le cas échéant. Au 31 mars 2020, on évaluait le Fonds de réserve d'assurance-dépôts à environ 331,3 millions de dollars (290,6 millions de dollars en 2019).

Infrastructure Ontario, un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier*, a obtenu des facilités de crédit renouvelables d'une valeur maximale de 100 millions de dollars arrivant à échéance le 27 mars 2023.

Au 31 mars 2020, Infrastructure Ontario n'avait retiré aucuns fonds de cette facilité de crédit (rien en 2019).

Si des fonds sont décaissés en vertu des facilités mentionnées ci-dessus, ils seront divulgués en vertu de la note 5 — Transactions avec des organismes publics.

Éventualités :

Au 31 mars 2020, il n'existait aucune demande de règlement en vertu de laquelle l'OOF serait financièrement responsable. La province continue de garantir les dépôts émis par la Caisse d'épargne de l'Ontario avant 2003.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La province de l'Ontario, en raison du contrôle qu'elle exerce sur l'OOF, est un apparenté. Le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs offre des services de traitement de la paie et des avantages et le ministère des Finances offre des services de vérification interne à l'OOF, sans frais pour l'OOF dans les deux cas. Infrastructure Ontario négocie également des renouvellements de baux pour le compte de l'OOF sans frais pour l'OOF.

Il existe également des opérations entre apparentés ayant trait à ce qui suit :

- Services de gestion de la dette et des placements de la province décrits à la note 4;
- Transactions avec des organismes publics décrites à la note 5;
- Services de gestion de la dette et des placements pour des organismes apparentés décrits à la note 6.